

*Article douzième.*

Aucune partie de ce règlement ne pourra être abrogée ou amendée, sans le consentement des deux tiers des membres du Conseil d'administration.

La 3e Assemblée de l'Association des Instituteurs catholiques de Montréal aura lieu, à l'École Normale Jacques-Cartier, le samedi, 12 avril prochain, à 7½ h. précises, p. m.

## Ordre du jour :

1° Conférence par M. E. M. Templé, vice-président de l'Association ;

2° Discussion : *Quelle est la meilleure méthode d'enseigner la langue française ?*

JOS. B. CUROTTE,  
Secrétaire.

## PEDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT.

**Quatre-vingt-dix-septième conférence de l'Association des Instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 25 janvier 1890.**

Présents : M. l'abbé A. Caron, assistant-principal de l'école normale ; M. B. Pelletier, président de l'association ; MM. F. X. Toussaint, J. B. Cloutier, Jos. Létourneau, J. Ahern, C. Lefèvre, D. Frève, C. J. Magnan, professeurs à l'école normale Laval ; MM. Lippens, Vien, Ruel, inspecteurs d'écoles ; MM. Frs Pagé, P. Provençal, J. Chabot, F. X. Guay, P. Blais, O. Pagé, W. Farrier, A. Jacques, J. Bégin, D. Trudel, A. Barbeau, J. Aubé.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 25 mai 1889. Ce rapport est adopté sans amendement. Puis il communique à la conférence la lettre adressée à l'honorable C. A. E. Gagnon, secrétaire provincial, et à l'honorable G. Ouimet, surintendant de l'Instruction publique, lettre concernant le projet de faire rembourser par le gouvernement, les frais de voyage qu'encou-

rent les instituteurs qui assistent aux réunions pédagogiques.

Voici ces documents :

Québec, le 22 janvier 1890.

L'honorable C. A. E. GAGNON,  
Secrétaire provincial.

Monsieur le Ministre,

A l'assemblée de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval, tenue à cette école le 25 janvier 1889, une résolution a été passée par laquelle messieurs Ahern et et Magnan furent chargés de présenter une pétition au gouvernement, le priant de vouloir bien mettre la somme de deux cents piastres à la disposition du principal de l'école normale Laval, pour lui permettre de défrayer les dépenses de voyage des instituteurs qui désirent assister aux conférences de l'association.

Avant de formuler notre demande, nous avons attendu une année afin de voir quelle action nos confrères de Montréal, que nous avons consultés, prendraient sur cette question. Comme ils ne nous ont laissé rien savoir de leur intention, nous osons, monsieur le Ministre, présenter notre humble requête au nom de l'association des instituteurs de la circonscription de l'école normale Laval.

A l'appui de notre pétition nous prenons la liberté de vous soumettre les considérations suivantes :

1° Les conférences d'instituteurs sont pour ainsi dire des retraites pédagogiques, qui font un grand bien à la classe enseignante.

2° Beaucoup d'instituteurs, faute de moyens, sont privés de l'avantage inestimable d'assister aux conférences.

3° Les protestants comprennent si bien l'importance des conférences pédagogiques, qu'ils les font durer trois jours. — Depuis un certain nombre d'années déjà ils jouissent du privilège que nous